

Pologne, contre des cours gratuits ; elles n'ont découvert de cas pen-dable, autant que nous sachions, que dans une commune rurale, et pour y mettre ordre, il a suffi qu'un conseiller de Régence menaçât d'une amende de trois marks par enfant et par leçon le bon paroissien qui enseignait gratuitement à lire et à écrire aux enfants wallons du catéchisme. Quant aux cours rétribués, entrepris par des personnes privées, on a fini, après quelques tracasseries, par en autoriser quelques-uns, jugeant sans doute que la rétribution serait un frein suffisant à leur extension, et qu'ils serviraient plutôt de soupapes de sûreté pendant que la grande machine de germanisation travaillerait à toute vapeur.

VI.

La Germanisation après Bismarck.

Après la retraite aussi bruyante qu'inattendue du Chancelier de fer, au commencement de l'année 1890, l'Empereur Guillaume II donna à entendre aux Polonais qu'il n'y aurait plus pour eux d'autres lois que pour les Prussiens, et aux manœuvres impériales de Silésie, il confirma carrément que telle était sa résolution en déclarant « se souhaiter le sentiment qu'il avait à régner, non pas seulement avec une classe, mais pour toutes les classes du peuple, quelles que fussent la race et la religion auxquelles elles appartenissent ». Ainsi l'a raconté, dans la *Contemporary Review* (1892 mai) POULTNEY-BIGELOW, qui avait accompagné Lord LONSDALE à ces manœuvres.

De fait, le général CAPRIVI, qui avait succédé à Bismarck, commença, avec sa droiture soldatesque, à s'écarter des voies battues dans la politique des langues et, aidé de l'expérience du nouveau ministre des cultes, le comte DE ZEDLITZ-TRUTZSCHLER, ancien président de la province de Posen, il inaugura, aussi sur ce terrain, un nouveau cours. M^{re} STABLEWSKI, un des chefs du parti polonais, devint archevêque de Gnesen-Posen, les instituteurs furent autorisés, par rescrit ministériel du 11 avril 1891, à donner des cours privés de langue polonaise, et plusieurs, qui avaient été transférés dans les provinces allemandes, en furent rappelés : on crut d'autant plus à la fin prochaine du régime antipolonais que les socialistes eux-mêmes rentrèrent sous la loi commune, et que les Polonais s'empressèrent de répondre aux avances du gouvernement par des manifestations réitérées de leur loyalisme.

Cependant ce ne fut qu'une accalmie dans la tempête.

Bismarck, nonobstant son « enterrement de première classe »

— le mot est de lui — n'était nullement mort. Son esprit dominait encore le nationalisme et la ploutocratie, et le fonctionnarisme lui-même conservait dans ses cadres, et jusqu'au haut de l'échelle, de nombreux partisans de sa politique intérieure. Ces éléments, qui, sans aucun doute, se seraient tenus cois sous une main de fer comme celle de leur idole, s'agitèrent contre le nouveau ministère et réussirent, par leurs intrigues, à faire sombrer, en 1892, la grande loi scolaire, qu'il avait élaborée, au moment même où la majorité parlementaire lui était assurée. Là est, à proprement parler, la fin du nouveau cours sur le terrain qui nous occupe, et si, par esprit de discipline, le chancelier ne quitta pas la scène avec le ministre des cultes, il savait mieux que personne qu'il ne pourrait plus que piétiner sur place. En vain, l'année suivante, où, malgré de nouvelles élections, le parlement était divisé en deux camps à peu près égaux sur la question militaire, les Polonais apportèrent au gouvernement l'appoint de voix nécessaire pour faire passer l'augmentation considérable de l'armée et de la flotte qu'il réclamait. Leur espoir fut déçu, comme aussi d'ailleurs celui des Malmédiens, qui, ce qui ne s'était jamais vu, avaient mis sur pieds leur dernier électeur pour faire triompher aux élections le Prince D'ARENBERG momentanément séparé du Centre. Et lorsqu'ils se plaignirent des tergiversations du gouvernement, où le ministre des cultes Bossé donnait déjà le ton, les fidèles de BISMARCK, qui, jusqu'à la mort, porta dans son cœur la haine du polonisme et la rancune de sa disgrâce, réclamèrent à cor et à cri la reprise résolue de sa politique nationaliste.

Ce fut, sinon à l'instigation, comme on l'a prétendu, du moins de connivence avec le solitaire de Varzin que HANSEMANN, fils d'un financier berlinois de sa connaissance, TIEDEMANN, fils d'un autre millionnaire de Berlin et le grand propriétaire terrien KENNEMANN, dont le père s'était établi en Posnanie avec quelques milliers de thalers, ainsi trois Allemands qui selon l'expression de Georges WAGNER (1) « vivaient au milieu de l'élément polonais comme des oiseaux dans un champ de chanvre », fondèrent en 1894 la « Ligue pour l'avancement du Teutonisme dans les Marches orientales » ou le fameux *Hakatarerein*, comme on l'a dénommée d'après les initiales de ses fondateurs. Cette association, dont l'antipolonisme est doublé d'anticatholicisme, poussa ses ramifications partout, même dans les différentes administrations. Et l'on vit bientôt après, com-

(1) *Der Polenkoller* (La Furie polonaise), à Leipzig, chez Friedrich, 1899. La *Gazette de Posen*, feuille allemande progressiste a démasqué, en septembre 1903, un bureau de correspondance qui pourvoyait les journaux des autres provinces d'articles tendancieux et contraires à la vérité contre les Polonais, et dont elle a nommé le directeur « empoisonneur de puits politiques » avec preuves à l'appui.

mencer non seulement contre les Polonais, mais aussi contre les Allemands qui persistaient à vivre en bonne intelligence avec eux, une campagne de presse, d'action sociale et de dénonciation, qui se poursuivit avec un acharnement et un succès toujours croissants.

Telle était la situation lorsque le Chancelier CAPRIVI passa enfin le gouvernail de l'Etat au nouveau pilote, le Prince Clovis DE HOHENLOHE (1894-1900).

Le caractère personnel de celui-ci et son voyage *ad limina*, nous voulons dire, à la résidence du vieux chancelier, dès les premiers jours de son entrée en fonctions, indiquèrent aussitôt à ceux qui suivent la politique avec intelligence quelle serait la signature de ce nouveau ministère : dans les affaires politico-ecclésiastiques, bonne entente avec la hiérarchie ; dans le traitement des minorités nationales, esprit de conciliation dans les formes, et, pour le fonds, retour de plus en plus accentué au système d'oppression.

« Concernant la question polonaise, déclara-t-il le 25 mai 1897, j'ai toujours été d'avis qu'un Etat qui s'est incorporé des nationalités étrangères a le devoir de conserver leur langue maternelle. Le nom même de langue maternelle le commande. Naturellement cette conservation ne peut aller jusqu'à détourner de la langue allemande. Un citoyen prussien ne peut remplir ses devoirs civiques que s'il possède la langue allemande ».

Mais voyez de quelle façon cette déclaration est précisée par d'autres : Le ministre des finances Miquel dit aux Polonais en 1898 : « Quiconque a étudié l'histoire sait qu'il est impossible d'enlever à un peuple sa langue malgré lui. — Votre langue maternelle ne nous gêne pas plus que le français qui se parle encore dans l'Eifel. — Il faut que les Polonais apprennent l'allemand à l'école, mais ils n'ont pas besoin d'y apprendre le polonais, puisque c'est leur langue maternelle ». Et le ministre des cultes répondait l'année suivante à une députation : « Le gouvernement n'a nullement l'intention d'exterminer la langue polonaise, mais il n'a aucune obligation de la cultiver dans les écoles ». — « Dans l'Empire d'Allemagne, répétait-il dans sa réponse à la pétition de la Haute-Silésie, l'école populaire n'a pas à cultiver la langue étrangère [d'une contrée particulière], mais seulement la langue générale de la patrie, la langue allemande indispensable à tout citoyen allemand ».

Ainsi la reconnaissance du droit des minorités nationales à la conservation de leur langage se réduit à rien ; car en permettant que ce langage vivote dans le peuple à l'état de patois et que, selon une déclaration du ministère Bossé, sa forme littéraire soit enseignée dans le sanctuaire de la famille ou par une personne étrangère à un

ou deux enfants, il tolère uniquement ce qu'il est incapable d'empêcher et qu'il ne pourrait essayer d'empêcher qu'en se plaçant à la queue de la barbarie.

Quant aux actes, le gouvernement opposa une fin de non-recevoir à toutes les réclamations des Polonais, par exemple à la pétition de quarante mille pères de famille du diocèse de Culm présentée en 1895 par l'évêque allemand M^{re} REDNER et à celle de tout le clergé de la Haute-Silésie en 1899. Et d'autre part, il entra de plus en plus dans les voies que conseillaient les Hakatistes.

Nous n'avons pas à faire l'historique de ces mesures, qui se caractérisent en général comme une extension et une aggravation de celles qui furent adoptées sous Bismarck. Un seul point peut et doit retenir notre attention, parce qu'il aura son pendant dans notre histoire locale, c'est l'envahissement du terrain religieux par la germanisation.

Nous avons vu que le gouvernement avait imposé l'usage de la langue allemande pour l'enseignement du catéchisme dans les classes supérieures de l'école primaire. Le ministre Bossé lui-même reconnut qu'« aussi longtemps que les enfants polonais s'expriment et pensent dans leur langue, l'enseignement de la langue allemande ne leur procure qu'une habileté et des connaissances superficielles, insuffisantes pour faire entrer, comme on doit le désirer, les vérités de la religion dans leur cœur » ; il ne songeait pas plus à éliminer les polonais des leçons de religion dans les classes moyennes qu'à forcer les ecclésiastiques à donner l'enseignement préparatoire pour la confession et la communion en langue allemande « ce qui, déclara-t-il, serait violenter les consciences ». Aussi le décret royal du 26 février 1894, qui supprima l'autorisation des cours privés, rétablit en même temps l'enseignement obligatoire de la lecture et de l'écriture polonaises, que le ministre jugeait « nécessaire pour que l'enseignement de la religion fût fructueux ».

La même année cependant, un jeune instituteur de Breslau, Joseph SCHINK, ouvrait déjà de nouveaux horizons et soutenait la thèse que, pour être fructueux, l'enseignement religieux devait être donné en allemand aux élèves polonais des écoles prussiennes, à la seule exception de la classe inférieure, où il faudrait se servir du plat-polonais et donner en allemand — mais pas en haut-polonais — les termes abstraits auxquels les explications aboutiraient. Son article, qui, sans être précisément concis, ne remplit qu'environ trois colonnes de la *Gazette scolaire silésienne*, attira l'attention du Président de la Régence d'Oppeln, M. BITTER, et trouva l'approbation du D^r MONTAG, conseiller provincial ; il fut envoyé au ministère et

enfin présenté à l'Empereur, qui décora l'auteur de l'Ordre domestique de Hohenzollern.

Ce factum mérite donc bien un examen détaillé.

Avant tout, il pêche par la base en acceptant comme naturelle la situation anormale et injustifiable que l'enfant reçoive toute son instruction primaire dans une langue qui n'a aucune attache avec celle de sa famille et de son milieu social.

Ensuite, même sur ce fondement, l'argumentation de SCHINK, pour être séduisante, n'en est pas plus concluante. La théorie est bien simple : L'enfant n'apporte à l'école que des termes concrets de plat polonais et n'en retirera pas d'autres du langage populaire. Dans la classe inférieure, l'école prussienne lui fait connaître — même dans une plus large étendue — les termes concrets allemands, et dans la suite, elle développe, ordonne et classe, pour lui comme pour l'élève allemand, les termes abstraits de la langue allemande, qui devient ainsi sa propriété spirituelle. Dès lors, ces groupes de notions abstraites, que l'enfant polonais assimile à son esprit avec leurs termes allemands, offrent un appui assuré pour les abstractions dogmatiques du catéchisme allemand, tandis que les abstractions du catéchisme haut-polonais resteraient isolées et, par conséquent, tomberaient dans l'oubli.

Ce raisonnement se ressent d'un travers fréquent aujourd'hui parmi les professionnels de l'enseignement primaire, et qui a certainement contribué à en faire les plus zélés germanisateurs : ils écarquillent les yeux dans leur laboratoire au point qu'ils s'imaginent tenir là l'enfant sous cloche et ne voient plus rien de la grande école de la vie. L'argumentation de SCHINK tiendrait pour un enfant polonais transplanté dans un milieu allemand, mais appliquée, comme le veut l'auteur, aux enfants qui continuent de vivre dans leurs familles et leur milieu polonais, elle s'écroule.

Ces enfants, quoi qu'on fasse, apprendront, sans peine et comme en jouant, tout le langage populaire, et nulle langue ne s'assimilera jamais aussi intimement à leur esprit; à preuve, la persistance des patois. Or, à moins que le plat-polonais ne fasse exception à la règle et ne diffère en cela, par exemple, du wallon, il comprend des termes abstraits qui lui sont propres et, ce qui est plus important, il charrie avec lui de nombreux éléments du langage littéraire, surtout des termes de religion, qui sont comme le résidu de l'instruction et des pratiques religieuses des générations antérieures. En outre tandis que SKRODZKY, cet autre apôtre de la germanisation dont nous avons déjà mentionné la brochure, trouvé (p. 27) que les élèves de natio-

nalité étrangère sont généralement « timides et imbéciles », SCHINK prétend qu'après la classe inférieure, ils égalent ou même surpassent les élèves d'origine allemande; il faut bien qu'il en soit ainsi pour la justification de sa théorie, et non seulement dans des cas exceptionnels, mais en moyenne, car ce n'est qu'à la condition que l'école les amène réellement à « posséder et à parler parfaitement l'allemand », qu'elle aura fourni un fondement solide à l'enseignement religieux en cette langue. Or, nous avons relaté plus haut le sentiment d'un instituteur allemand qui opine que « c'est là une chose qui ne s'apprend pas dans l'enfance », et nous sommes de son avis déjà pour cette raison que c'est l'âge où la mémoire prédomine; de plus, nous savons d'expérience que les enfants wallons n'y arrivent pas; bien des députés, connaissant les deux langues, ont fait la même déclaration par rapport aux Polonais, et au synode général du Schlesswig de 1897, qui se prononça pour l'enseignement du danois, un digne prédicant, qui avait combattu en 1848 pour l'Allemagne contre le Danemark, motiva son vote en disant « qu'avec l'allemand, une grande partie du temps destiné à l'enseignement préparatoire de la confirmation se perdait en explications purement linguistiques »; enfin, SCHINK lui-même termine son article en recommandant l'établissement de bibliothèques pour que les enfants conservent l'allemand qu'ils ont « conquis »; il nous donne là, la vraie mesure de la solidité de l'appui qu'il offre à la religion, appui qui, pour se conserver lui-même, a besoin d'être continuellement étayé.

Les « abstractions dogmatiques du catéchisme » forment un groupe à part, qui n'a que peu et de lointaines relations avec les groupes de notions abstraites développées dans l'enseignement profane; le catéchiste doit nécessairement les développer et, en les rattachant aux formules de prières et autres éléments qu'il trouve dans le langage courant et la vie du peuple, il leur donnera un appui qui se soutient tout seul et leur procure les meilleures garanties de durée.

La simple affirmation — rien de plus — que SCHINK ajoute en guise d'argument tiré de l'expérience, est délicieuse. Il dit : « Les enfants polonais apprennent plus difficilement le catéchisme polonais, que les enfants allemands le catéchisme allemand, et ils l'oublient plus vite; par contre, au catéchisme allemand, ils ne produisent pas plus de bêtises (*sic*) que les élèves allemands ».

Cette dernière assertion est très contestable; dans tous les cas, il y a pour l'élève de nationalité étrangère plus de dangers de « faire des boulettes », et nous en avons cité des exemples pour la Wallonie.

Quant aux deux autres, elles ne disent absolument rien en faveur de sa thèse, mais parlent bien haut contre la méthode germanisatrice en général. Ainsi, même au point de vue restreint où nous nous sommes placés, il est dans l'intérêt religieux individuel des enfants qu'ils reçoivent l'enseignement du catéchisme dans la langue de leur famille et de leur milieu social, dont nul sophisme ne peut enrayer l'influence.

Enfin l'article en question oublie complètement la réaction de l'instruction religieuse de l'enfance sur les familles. En entendant leurs enfants rapporter des traits du catéchisme ou réciter leur leçon, en les aidant à se préparer pour la confession et surtout en priant avec eux, les parents entretiennent et raniment en eux-mêmes le sentiment religieux. Mais tout cela suppose généralement l'emploi de la langue maternelle dans les pratiques religieuses. Et voulez-vous voir d'un coup l'effet de la germanisation de l'enseignement religieux sur le culte familial? Dans un certain endroit on nous a assuré que nombre de familles avaient d'abord renoncé à la prière à haute voix parce que les enfants apprenaient leurs prières en allemand, et qu'ensuite on avait même cessé de prier ensemble. Le conseiller de Régence BOGEDAIN d'Oppeln, plus tard évêque suffragan de Breslau, avait bien raison lorsqu'il écrivait en 1850 au grand pédagogue KELLNER (*Kellner's Lebensblaetter*, p. 264) : « La langue est la propriété légitime du peuple et le soutien de la religion, des mœurs et des coutumes. Enlever la langue, n'est-ce pas briser toutes les fibres par lesquelles le peuple est attaché aux principes moraux? En recevant une langue imposée, il perdra le sentiment intime des idées religieuses, des mœurs et des coutumes. »

L'article de SCHINK, qui fit le tour des revues pédagogiques, nous montre comment les professionnels de l'école primaire préparaient, dans la sphère intellectuelle, l'extension de la germanisation sur le terrain religieux sans guère se soucier de la question des compétences.

D'autre part, on était sous le signe de la bonne entente entre les deux pouvoirs, et même après avoir repris avec une nouvelle vigueur la politique antipolonaise, le gouvernement s'ingéniait à la dégager des questions confessionnelles. Sans doute les francs-tireurs de la germanisation révélaient, par leurs actes et dans leur presse, des tendances anticatholiques; la *Gazette de l'Eglise évangélique-luthérienne* déclara même ouvertement : « La lutte contre les Polonais est en vérité une lutte contre Rome »; mais les ministres

d'Etat protestaient n'avoir aucune arrière-pensée de la sorte et vouloir simplement soutenir la cause nationale sans préjudice pour le catholicisme.

Lorsque le Centre objecte que la prophétie de SCHORLEMER-ALST s'accomplit, et que la colonisation n'amène pas « la germanisation, mais la protestantisation » des Marches, MIQUEL le concède pour le passé, — il le faut bien en présence des chiffres (sur 6.010 familles de colons, 300 étaient catholiques et sur 21 églises, une seule), — mais il annonce qu'il en sera autrement à l'avenir; d'autre part, le ministre STUPT explique le maintien des écoles mixtes (1) comme une nécessité dont les Polonais seraient responsables. De telles déclarations et les heureux effets de la bonne entente sur d'autres points du terrain politico-ecclésiastique avaient amené un changement dans l'attitude que le clergé catholique allemand avait conservée, presque sans exception, jusqu'à la chute de Bismark, par rapport à la politique des langues. Avec l'inaptitude quasi générale à apprécier l'état d'âme des nationalités étrangères et, plus ou moins, sous l'influence du nationalisme nouveau genre (2) un grand nombre de ces ecclésiastiques ne surent plus s'élever à la hauteur de sentiments du Prince-évêque DIEPENBROCK, ce vétéran des guerres de liberté, qui, lors d'une visite pastorale en Haute-Silésie, prononça ce mot du cœur : « Je donnerais un doigt de ma main droite pour pouvoir m'entretenir avec ce bon peuple dans sa langue. » Croyant la cause de l'église hors jeu, ils n'eurent plus pour les minorités nationales que des sympathies platoniques et se cantonnèrent dans une politique de laisser faire et laisser aller; naturellement il s'en trouva aussi qui favorisèrent positivement, et au-delà de ce qu'imposait une dure nécessité, l'œuvre de la germanisation.

Aussi le ministre Bossé put opposer aux plaintes du Centre par rapport à l'enseignement religieux en Haute-Silésie l'avis de réviseurs ecclésiastiques qui s'étaient déclarés satisfaits des résultats obtenus. Et lorsqu'enfin, en 1899, tout le clergé de cette province, justement alarmé des progrès du socialisme et du radicalisme polo-

(1) Ecoles où les enfants catholiques et les enfants protestants sont réunis pour tous les cours excepté celui de religion.

(2) Cette influence se révèle jusque dans la littérature théologique, où l'on ne s'y attend pas. Ainsi dans un *Commentaire des questions de St-Thomas sur la grâce* (1896), l'auteur exprime l'espoir que « de l'Allemagne surgira un nouveau Albert-le-Grand qui dominera les recherches et le savoir des temps anciens et nouveaux jusqu'à dans leurs derniers traits de détail. » Et dans sa critique de l'Histoire de la notion du sacrifice de Renz (1902), un professeur dit : « Nous avons remarqué avec joie que, parmi les théologiens qui ont inventé ces théories, il ne se trouve aucun Allemand. On ne peut pour cela en vouloir à Renz de ne pas nous avoir donné un livre entièrement allemand. » Remarquez que beaucoup de théologiens allemands ont adopté et professé ces théories qu'ils n'ont pas inventées.

nais, lui adressa, avec approbation du Cardinal-Archevêque de Breslau, une supplique demandant, pour l'enseignement de la langue populaire, moins qu'il n'avait approuvé en Lithuanie, il répondit : « Où les instituteurs observent, avec zèle et habileté, les ordonnances en vigueur, l'école atteint son but aussi dans l'enseignement religieux et les résultats sont surtout favorables là où MM. les ecclésiastiques aident avec intelligence et de bon cœur l'administration scolaire sur ce terrain ».

Son successeur, le ministre des cultes STUDT (depuis 1900) fit enfin le pas en avant, auquel on devait s'attendre : par rescrit ministériel, il imposa l'emploi de la langue allemande dans l'enseignement religieux des classes moyennes et supérieures des écoles primaires polonaises, sans même consulter l'archevêque de Posen, et ainsi il enleva sa raison d'être à l'ordonnance de 1894 sur les cours de lecture et d'écriture en langue polonaise. Certaines régences firent plus : celle de Danzig proscrivit la langue polonaise dans les classes inférieures de plusieurs cercles (Dirschau, Berent, Carthus, Neustadt et Putzig) ; celle de Bromberg, comme d'ailleurs aussi la précédente, enjoignit aux instituteurs de défendre énergiquement à leurs épouses et à leurs enfants de parler polonais en famille ou au-dehors ; de réclamer, avec l'insistance convenable, de leurs pasteurs une préparation allemande aux sacrements pour leurs enfants et de faire tout leur possible pour que leurs élèves parlassent allemand dans leurs familles et assistassent aux sermons et offices qui se font en cette langue à l'église. Si nous descendons jusqu'aux derniers échelons de l'administration scolaire, nous trouvons un inspecteur qui demande, par questionnaire, aux instituteurs du cercle : 1°) combien d'enfants suivent le catéchisme polonais du curé ; 2°) qui leur a appris à lire ; 3°) de quel abécédaire ils se sont servis et 4°) qui le leur a donné. Nous trouvons enfin des maîtres d'école qui épient leurs élèves sur le chemin qui les conduit au catéchisme pour les punir s'ils laissent échapper un mot de polonais.

Une proclamation collective du ministère Hohenlohe, datée du 12 avril 1898, avait, tout en recommandant la justice et la conciliation, fait une loi aux employés de l'Etat et des communes d'aider, par leur conduite officielle et extra-officielle, le gouvernement dans sa tâche de renforcer, dans les contrées de langage mixte, le sentiment national allemand, et, après même que le chancelier actuel eut déclaré au Parlement que : « Dans la vie privée, chacun pouvait parler comme le comportait la conformation de son bec (*Im Privatleben kann jeder sprechen wie ihm der Schnabel gewachsen ist*), nous avons vu par la presse que des employés et ouvriers des postes,

du cadastre, du chemin de fer étaient renvoyés ou transférés dans les provinces allemandes à cause de l'usage privé de leur langue. Le 14 août 1903, la *Germania* de Berlin portait dans les faits divers : « Parce qu'on parlait polonais dans leurs familles, trois employés subalternes des postes de Posnanie viennent d'être transférés, Szymanka à Limbourg lez-Francfort, Wiesniewki à Giessen, Slowicki à Trèves. » Il est donc entendu que tous les employés, aussi bien que les instituteurs, doivent insister auprès de leurs pasteurs pour que leurs enfants reçoivent l'instruction religieuse en allemand aussi en dehors de l'école.

Après cela on ne s'étonnera pas si le gouvernement se sert du droit de veto, qui, depuis Kulturkampf, lui permet d'empêcher la nomination d'un curé pour des faits étrangers à l'exercice de ses droits civils ou religieux, comme aussi d'autres moyens, dont il dispose, pour germaniser — disons le mot — le culte catholique, car d'après le jugement de la Cour départementale (*Landgericht*) de Magdebourg (26 janvier 1895) : « Tout enseignement religieux à l'école populaire fait partie des exercices religieux (*Religionsübung*) de l'Eglise en question », et on n'en est pas même resté là dans la germanisation.

Mais laissons, sur ce sujet, la parole au curé SKOWRONSKI de Ellguth-Zuls en Haute-Silésie ou plutôt résumons en termes mitigés ce qu'il écrit dans sa brochure (1) :

Non content d'avoir soustrait l'école à l'Eglise et à la famille et d'y germaniser dans l'enseignement religieux, on essaye d'exercer une pression sur l'Eglise afin qu'elle aussi devienne la servante de l'Etat-Dieu germanisateur. Cependant comme l'Eglise, en vertu de l'élément divin qui est en elle, ne peut se laisser dégrader, c'est sur l'élément humain en elle qu'on cherche à gagner de l'influence. De là le fait déplorable qu'à l'occasion de concours pour une paroisse, des prêtres doivent se soumettre à un examen indigne sur la question polonaise devant des officiers civils, et que des ecclésiastiques, d'ailleurs irrécusables et ayant droit à une cure, ne peuvent parvenir à une nomination définitive à cause de leur tenue correcte dans cette question.

L'élément humain ne va pas sans défaillances accidentelles, tant dans l'ordre théorique que dans l'ordre pratique, et aux exemples que cite SKOWRONSKI nous pourrions en ajouter bien d'autres, dont nous avons une connaissance tout à fait sûre. Nous nous contentons de transcrire deux pièces authentiques de l'année 1894 en supprimant les incidentes qui révéleraient la minorité nationale à laquelle elles ont trait. Elles furent adressées l'une et l'autre à un ecclé-

(1) *En quelle langue l'enseignement religieux doit-il être donné ?* Beuthen, 1902. Aux bureaux du *Katolik*.

siastique qui, dûment autorisé, faisait le catéchisme *seulement à l'église*. Le maître d'école lui écrivit :

Monsieur,

Commissionné par M. le Curé, je vous fais savoir très amicalement par la présente que, si vous voulez faire le catéchisme, vous devez le faire avec tous les enfants en allemand, parce que ce serait d'un grand avantage pour l'instituteur qui donne l'autre enseignement religieux, comme aussi pour les enfants.

Trois jours après, le curé écrivait :

J'avais fait engager votre Révérence par l'instituteur à instruire les enfants dans notre sainte religion en allemand, parce qu'il se plaignait que son propre enseignement lui devenait par trop difficile, si vous vous serviez de l'autre langue. Comme il m'écrit aujourd'hui, vous ne l'avez pas fait, et ainsi je me vois, à mon regret, obligé de vous avertir que vous devez vous conformer à mes instructions si vous voulez donner l'enseignement religieux, ce qui naturellement dépend de vous.

Voilà comment la germanisation sur le terrain religieux s'est développée sous le chancelier HOHENLOHE et sous le comte DE BULOW, qui lui a succédé en 1900.

La noblesse polonaise, contre laquelle se dirigeait principalement l'ire du Premier Chancelier, a passé par l'épreuve du feu sans y laisser aucun de ses principes, et le digne autant que franc langage dans lequel les membres polonais de la diète provinciale de Posen ont protesté de leur fidélité envers l'Empereur et la grande patrie prussienne en s'excusant de ne pouvoir se présenter avec leurs collègues allemands devant le Souverain dans les circonstances actuelles, montre assez que ce n'est certes pas un avantage pour l'Etat, si ces hommes d'ordre perdent peu à peu leur influence sur les larges couches de la population polonaise. Ici le tournant de siècle a été marqué par de regrettables excès de langage et de fait, qui ont amené des répressions d'un retentissement mondial. Malheureusement le gouvernement se refuse d'y reconnaître un effet de sa politique et prétend — bien gratuitement à notre avis — que les choses iraient encore plus mal sans cette politique.

A l'inauguration de la statue de Bismarck dans la ville de Posen, le 11 octobre 1903, le ministre HAMMERSTEIN a célébré la politique nationaliste du héros de la fête, vanté le sentiment national de TIEDEMANN et engagé tous les Allemands des Marches à s'unir pour la défense du Germanisme : il ne pouvait mieux proclamer la victoire du Hakatisme qui domine maintenant la situation. Le Chancelier BULOW, dans un interview devenu célèbre, a indiqué — sous une forme de saveur darvinienne — la fertilité de la race polonaise comme cause de sa politique. Voici, d'après le *Dziennik Słaski* de

Beuthen (janvier 1902), la fin qu'il se propose : « Nous devons, aurait-il dit à la comtesse Lanckanowski de Vienne, viser à imprimer aux provinces de nationalité polonaise un caractère si allemand que l'élément polonais cesse d'y être un facteur plus influent ou aussi influent que l'élément allemand ; d'une manière ou de l'autre, il faut que la germanisation se fasse ».

Le ministre HAMMERSTEIN vient de parler encore plus clairement (25 janvier 1904). D'après le compte-rendu de la *Germania* (n° 20) il a répondu aux députés polonais :

« La question polonaise n'aura une fin que lorsqu'il n'y aura plus de Polonais, mais seulement encore des Prussiens conscients dans notre Etat... Nous n'avons pas à négocier avec des adversaires d'égale condition ; c'est à nous de commander, à vous d'obéir » (1).

La diète de l'Empire d'Allemagne, dont les membres sont élus par vote direct et bulletin secret, réprouve la politique antipolonaise, mais le parlement prussien, sur la composition duquel la ploutocratie et le fonctionnarisme exercent la plus grande influence, la soutient avec une écrasante majorité. Un seul parti politique allemand défend, dans son ensemble, les droits des Polonais à leur nationalité, c'est le Centre, qui met avec raison le civisme au-dessus du nationalisme et réclame la justice pour tous.

« A notre avis, disait le député FRITZEN, le 13 février 1902, les Polonais sont sujets de l'Etat prussien avec tous les droits de citoyen. Ils ont les mêmes titres que les Allemands à être traités, par les autorités, avec justice et bienveillance et à conserver leurs coutumes, leurs usages et en particulier leur langue, qui ne peut leur être enlevée. Ce serait aller contre le droit divin et humain que de les empêcher, au nom de l'Etat, de maintenir et de cultiver leurs coutumes et leur langue. »

Et parlant plus spécialement de l'instruction scolaire, le leader du Centre, M. LIEBER, avait fait, déjà le 18 février 1899, cette déclaration mémorable :

« A notre point de vue, l'école n'est qu'une aide et un appendice de la famille, et nous n'admettrons jamais que la langue de la famille, d'où l'enfant est issu, y soit négligée dans l'enseignement ».

(1) Plus tard, il a interprété cette parole dans le sens que les Allemands, formant la majorité, avaient à commander, ce qui n'est pas moins contestable que s'il disait : « Les protestants, formant la majorité, sont en droit de faire la loi aux catholiques ».

» tant religieux que profane. Quand un Etat comprend des citoyens
 » d'une nationalité différente de celle de la majorité, il persécute
 » déjà leur langue maternelle dès qu'il ne laisse pas de place à
 » l'école pour la cultiver ».

En dehors de ce parti, la politique de germanisation n'a rencontré, parmi nos politiciens, que de rares contradicteurs, qui d'ailleurs n'en réprovent pas la fin mais seulement les moyens, comme étant incongrus et, au fond, plus nuisibles à l'Etat et au germanisme qu'aux minorités nationales. De ce nombre est le professeur DELBRUCK, que l'expérience a amené à rompre avec la politique gouvernementale, qu'il soutenait au début, et c'est à l'article qu'il publia en janvier 1899 dans ses *Annales prussiennes* que nous empruntons la conclusion de notre exposé de la dernière phrase de l'histoire générale de la germanisation :

Deux des plus puissants facteurs de la vie contemporaine, dit-il, concourent à nous pousser toujours plus avant dans cette voie néfaste : le fanatisme national et l'acharnement bureaucratique. On ne saurait attendre des foules qu'elles se fassent une idée nette du problème danois ou polonais ; elles ont tout simplement ce sentiment : « Voici sur notre sol un élément qui nous est contraire ; donc il faut le combattre, et plus vigoureusement le fait-on, mieux vaut-il. » De même un fonctionnaire prussien comme il faut, est convaincu qu'une bonne administration peut venir à bout de tout, même de changer les Polonais en Allemands... Le sublime idéal de nos pères était que l'Etat national naîtrait un jour sans l'odieux exclusivisme que nous flétrissons chez d'autres nations par les noms de chauvinisme, jingoïsme, moscovitisme. Une forte autorité centrale de l'Etat devait s'allier avec le libre développement des individualités... Mais cet idéal menace de nous échapper.

(La fin au prochain numéro.)

NICOLAS PIETKIN,
 Curé de Sourbrodt (Malmédy).



Chronique Wallonne

L'abbé Michel Renard

Deux de nos gloires locales, Jean de Nivelles et Largayon, viennent de perdre leur chantre : l'abbé Michel Renard est mort le 10 de ce mois, à Bruxelles, dans ce quartier du Sablon dont les pauvres n'eurent pas de meilleur ami durant ces quarante dernières années et qui lui fit d'émouvantes et triomphales funérailles.

Pour évoquer cette figure avec quelque précision, il faudrait la montrer sous ses divers aspects, d'une si harmonieuse complexité :



le prêtre tolérant, épris de solidarité vraiment humaine et non rétrécie à des limites confessionnelles ; le disciple d'un Dieu de pauvreté, donnant d'une main ce qu'il recevait de l'autre ou plutôt ne prenant ni le temps ni la peine de passer d'une main dans l'autre ce qui lui venait et trouvant tout de suite moins misérable que lui à qui l'abandonner d'un geste brusque ; le confident secourable, indulgent à toute faute, compréhensif et fraternel, répondant, il y a plus de trente ans, à un Ministre de la Justice qui lui reprochait de ne s'intéresser qu'à des êtres abjects : « Ils sont tombés, ne dois-je

pas les relever ? » L'ami, toujours accueillant et gai, qui vous saluait d'une exclamation joyeuse, vous tendait deux doigts, dont il se frottait ensuite énergiquement le nez, et commandait d'une voix de stentor le « lampion wallon » ; convive réjoui, la mémoire pleine de souvenirs piquants et d'anecdotes souvent gaillardes..... Ici nos souvenirs à nous se pressent qui nous rendent plus sensible la perte de cet homme simple et bon, d'une délicatesse toute cordiale et dépouillée de formes, qu'il jugeait vaines et mensongères.

Mais c'est sur le poète wallon que le lecteur préférera sans doute nous voir insister en ces lignes, forcément trop écourtées pour un tel sujet. Ici encore nos souvenirs personnels revoient toujours l'homme à travers son œuvre, dont chaque ligne le fait revivre avec ses attitudes et ses intonations familières. C'est ainsi qu'il nous est impossible de relire Largayon sans entendre encore l'abbé soupirer, le jour même où il en avait écrit le dernier vers : « Il m'arrive un grand malheur, j'ai fini! »

Car il travaillait avec joie : rien ne le rendait plus heureux que la trouvaille d'un épisode burlesque, d'une rime imprévue et surtout celle d'un tour de phrase archaïque ou d'un vieux mot presque perdu : « Hein! vous l'aviez oublié, celui-là! » s'écriait-il triomphant, et il le répétait à satiété, comme pour mieux en jouir.

Ce citadin sédentaire, qui vivait confiné dans un étroit appartement et ne s'écartait guère d'un rayon de quelques cents mètres, était demeuré campagnard; aumônier de sociétés flamandes, entouré d'ouvriers bruxellois, il était resté wallon : mieux que toute analyse, les vers suivants montrent quelles impressions fraîches et profondes il avait gardées de la vie des champs et comme notre langue wallonne jaillissait de ses lèvres, pure et spontanée :

L'Aousse, adon, stait fait. Les dèrgnis chars quèrchis
Triboulinnt l'avau-r-là, pa des gros chfoux sachis.
Tous les varlets féyinnt clachi leus escorées,
Qui pétinnt, dins les airs, comme in chaplet d' fusée,
In s' doublant, s'erdoublant, sins joqui, pas les schos
Racachis longs èt lârche, èt du tienne èt du bos.
Sus l' chère, o vyait les amusantès tiesses
Des fourcheux, des mèchneux, des fauqueux, des recoudresses,
Qui ryinnt, qui chantinnt, qui clachinnt dins leus mains,
Qui despardinnt dainsi l' plaigi l'avau les chmins.
Il avinnt co planté dessus l' char, à l' coupette
Et tout jusse au mitan, ènn belle èt grante houpette.
Tautou d'leie, is cryinnt, à fait sautler l' cayau :
Jau! Jau! L'aousse est fait! L'aousse est fait! Jau! Jau!

Quand l' despouie est rintrée et què l' graigne est rimplie,
Tout contint l' sainei dit : « I n' faut ni qu' o roublie
» Qu' les cins qui travayenaient pou nos donner du pain,
» Ont leu goyi rsèchi pou qu' nos n' uchonss ni faim,
» Qu' is doivnaient boire in coup. Nos rpasrons les chapelles,
» El huit du mois d' septimpe, au rmouyâch des fauchelles.
» Dè nos ouvris d'Aousse ell fesse èss fait dainsi.
» Nos dvons daller squ' au dbout, comme o-n-a sti toudi.
» C'est qu' c' n'est ni l' tout d' chanter : — « J'ai payi leu journée;
» Après ça, pou leu maisse, is n' valnaient pus n' pennée. » —
» O sait fai rpouser n' biesse, o racrache in osti :
» L'ouvri qu' a tnu s' bèsogne, a doit à du plaigi.

» I va dourmu, souvint, sins tirer ses culottes,
» Pou s' trouver sus pid dvant què l' dial n'a mis ses bottes.
» T'avau l' terre, à l'ouvrâche il est toudi l' preumi;
» A l' nut, pou sè rpouser, i rinterre el dèrgni.
» Ah! Si l' maisse ènn vyait dins l' varlet qui travaie,
» Qu' in bidon qu' o-n-achète, au pus bas prix qu' o paye,
» Jè cois qu' i dirait mau; qu' o dvrait bitout sounner
» Les trépas pou-n-in monte à pont pou s'esclèfer.
» I pourrait co fai n' bauie, èt ça sarait l' dernière.
» C'est c' què j' vois dins m'n idée, aussi clair què l' lumière.
» In ouvri, c'est no frère! Et comme jè n' sus ni sot,
» Mes travayeux, pour mi, vlà les gins dè m' maisot!
» El huit, fauqueux, louyeux, vachi, varlet, recoudresse,
» El sainei vos régale : à s' famie i fait fesse. »

L'abbé Renard avait conservé le meilleur souvenir de Nivelles où il passa quelques années de jeunesse : il en goûtait la grâce proprette, un peu sèche et vieillotte, et il la salua par ces vers aimables, au début de la troisième édition de son *Jean de Nivelles* :

Ercèvez m' révèrence, ô ville yuss què Gèdru,
Pau souvni dè l' Abbessè, est co Reine, aujourd'hu!
Pus d' mille ans, despus l' sainte, elle preumièr des patronnes,
C'esst ènn Dame, à Nivelles, qu' a pourté les maronnes.

Leu trace est là cougnée; o voit cor, dé nos jous,
Què leu gouvernèmint n'astait qu' aimâbe èt doux.
D'ins ls allûrs, les rappourts, dins l' èglieche, à les fesses,
O rcounnaît co toudi l' bia royaum des abbesses.
Il a là l' coquètrie, avè d'ell proprètè,
In ptit pau d' coumairâche èt branmin d'ell piètè.
Nivelle est pou les arts, pou l' musique, ell peinture;
O n' lu prindra jamais l' houpèt, pou l' esculpture.
Jè n' tints ni ses maisos pou les palais des rois,
Iuss qu' on est asbleui, qu' lès murs, c'est des murois.
C'est ni tant l' or qui rlut. A m' moude, el bia Nivelle
A n' saquet d' pus madame, a pus d' grâce : ènn dintelle!

Un lecteur non averti jugerait mal par cette strophe le talent complexe de l'abbé : qu'il décrivit ou qu'il narrât, son imagination colorait l'expression de teintes gaies, claires, naturelles, parfois crues, jamais violentes. Il sourit dans l'attendrissement et ses récits les plus vifs s'atténuent par le ton bonhomme du conteur et le tour malicieux de sa langue; et en cela il était foncièrement wallon.

Qui lui reprochera la parenthèse inattendue dont il fait suivre le premier de ces vers, extraits d'un poème inédit — Brennus — qu'une vieillesse assombrie par de cruelles douleurs physiques ne lui permit point d'achever?

Adon, c'esstait l' saison des prones,
— Mauvaich saison pou les maronnes!
Malheur au cin qui dè mainch trop!
Els desquintaient au grand galop. —

Dè prones ça stait n' fameuse année.
 Sus n' couche o dè coudait n' chère,
 Què chis bons chfoux n' savinrent bougi,
 In sachant à tout desrayi.
 Què grossès pronns! Pou n' seul pirette
 Il arait bin fallu n' browette.
 Brainnus n'avait qu'in bouya d' leup
 Et yun tout seu; pou parfaï l' jeu
 I dè valait pus d' cint et dîche,
 Du couminchmint jusqu'à l' sourtîche.

C'est le même homme, ne l'oublions pas, qui écrivait de la même plume alerte et simple :

L'aleuwette au bon Dieu montait, jusqu'à s'n oreïe,
 Pu lu prii l' bonjou du bou tîmps qui s' rêveïe.

Nature saine et riche! Au lendemain de leur deuil, ceux même qui l'ont beaucoup connu — et donc beaucoup aimé — sentent leur chagrin s'adoucir à la lecture de ces pages où se retrouvent la bonne humeur et la joie de vivre du robuste qu'il était. Et je crois bien que c'est encore là, avec sa parfaite charité, le meilleur exemple qu'il nous ait laissé.

GEORGES WILLAME.

L'abbé Michel RENARD était né à Braine-l'Alleud en 1829. D'abord vicaire à Orp-le-Grand et à Genval, il fut, en 1860, attaché à la paroisse du Sablon. Il était aussi aumônier de l'École vétérinaire de Cureghem. Ce poste ayant été supprimé, l'abbé, sur les instances de la famille d'Arenberg, qui l'aimait beaucoup, résolut de se fixer définitivement à l'église du Sablon.

C'est dans les fonctions de vicaire en cette église qu'il vécut dès lors, jusqu'à sa mort survenue le 10 juin 1904.

Comme il en avait exprimé le vœu, c'est à Braine-l'Alleud, dans son village natal, qu'il fut inhumé.

Les principaux journaux de la capitale, ont, à propos de sa mort et de ses funérailles, publié des articles vivement élogieux sur l'abbé RENARD. Nous citerons particulièrement ceux du *Patriote* (13 juin) et du *XX^e Siècle* (14 juin).

A la levée du corps, des discours ont été prononcés, par un délégué des Sociétés ouvrières auxquelles le défunt était attaché, par M. N. LEQUARRÉ, professeur émérite à l'Université de Liège, président de la *Société Liégeoise de Littérature Wallonne*, enfin par M. C.-J. SCHEPERS, au nom de la population de Braine-l'Alleud.

L'émouvant discours de M. SCHEPERS a été reproduit dans l'*Année brabançonne*, journal Brainois, n° du 18 juin.

Nous publions ci-dessous le discours de M. N. LEQUARRÉ.

MESSIEURS,

La Société Liégeoise de Littérature Wallonne a confié à son président la douloureuse mission d'apporter au digne et vénérable abbé Michel Renard un dernier témoignage de la reconnaissance et des regrets de la Wallonie entière, dont il a bien mérité.

Vous m'excuserez si je m'exprime en wallon : c'est l'hommage qu'il convient de rendre à l'ami fidèle, à l'admirateur passionné que notre langage populaire a trouvé, partout et toujours, dans notre cher abbé.

Mès djîns,

Des homes come l'abé Renard ni d'vrit co mây mori, di fwèce qui r'fèt trop bin leû plèce tot wice qui c' seûy; èt s'i-a mây vinou sol tère walone dèl Braibant on capâbe, on bon, on tcharitâve èt in' inmâve, ça stu lu, ç'a stu nosse brave abé!

Il inmêve li walon, i l'inmêve di totes sès fwèces, et i l'inmêve li prumi d' tot pa-ce qu'il i r'trovêve lès doûs zûvions qui les orêyes di sès prumîres annêyes avît oyou gazouyi è si p'tite mohone di Brinne-l'Alleud. I l'inmêve ossu pa-ce qui l' walon, c'est l' pârlé dès p'titès djîns, èt, come l'abé nos l' rap'lève co a s' djubilé, i-inmêve l'ovri, i-inmêve li p'tit peûpe, pa-ce qu'i prov'nêve lu minme dè p'tit peûpe, nos d'hêve-t-i, èt qu' li p'tit peûpe sèt inmer èt a mèsâhe qu'on l'inme.

So tote si bèle èt longue viquârêye, i s'a djournây hîwé fou dès grandeûrs èt s'n'a-t-i qwèrou qu'a mète èn' oûve li pus douce èt l' meyeû parole di l'Évandjîle :

Aimez-vous les uns les autres.

Tot qui l'a k'nouhou èl sèt : l'abé, po çou qu' c'esteût d'lu minme, rotêve, on n' sâreût pus dreût è pus streût des pasés; mins, po tos lès pauvres pitits mèhins dès autes, i pwèrtêve li no d'aveûr, come on dit, ine lādje manche.

Dji n' vis djâserè nin d' sès scryédjes : on mî mètou qu' mi, onk d'avâr-cial vis dirèt tot a c'ste heûre çou qu' c' ènne èst. Vos l' veûrez : c'est dès affaires qu'ont turtotes pid èt main. À réze, *Jean d' Nivelles* et l'*Argayon* ni mourront mây.

Mins i-a 'ne saqwè qu'on n' sâreût trop' ridire so l'abé Renard : c'est qu'il a marqué tot wice qu'il a passé, seûye-çu come home, come priêsse ou come sicriyeu. I saveût fé avou tot l' monde, avou les pus grands come avou les pus p'tits; il esteût bin vèyou tot costé, d'vin lès grands come divin lès p'tits; i sèrèt r'grètè d' turtos, èt, dè timp à lon, on r'èpètrèt d'lu : « Qué brave home, qué binamé home qui c'esteût ! »

L'abé Renard sêve pârtêye dèl *Société Walone* di Lidje. Vola passé quarante-sept ans qu'i aveut-st-intré, qwand i n'esteût co qu' vicaire à Djèn'vâ, a 'ne cope d'heûres èri d' cial; èt à réz' d'oûy, c'est lu, a pus' qu'onk, qu'esteût l' pus anciin d' tos nos planquêts.

I n'i a mutwè nouk è payis qu'âye rindou às scryeûs dèl Walonerêye dès s' faits sièrvices qui lu.

Assuré, i n'a nin stu tot seu po l'si aqwèri on Comité d'lecture po lès comédèyes èt lès autes ovrédjes di tøyâte. Mins c'est lu qu'a tchôqui l' pus swèrt al rowe; c'est lu qu'a-st èpwèrté l' trèpesin; c'est lu qu'a d'né l' maisse còp à Brussèle.

Ossu nosse *Société Walone* li ène a-t-èle volou fè rik'nohance : èle l'aveut mètou, lu tot seu, divin sès qwate mimbes d'honneur, a costé dès treus pus grands pèrsonédjes dèl vèye di Lidje : li borguimaisse, li présidint dè Conzèye provinciâl èt l' gouvernèur, qu'i sont d' dreut tos lès treus, rapòrt a leus hautès piéces.

On mot a c'ste heure po les camarâdes.

Tos les walons inmit nosse binamé prièsse ! On s' ritrovève voltî tos l's ans adlè lu ; èt dj' nos r'veus co, vola 'ne di-sèptinne di meus, acorus turtos d' Brussèle, di Lidje, di Nameur, di Nivèle, di Brinne èt d'aute pât, po fièsti sès cinquante annèyes di prièsse èt fè l' rondé âtou d' lu divins 'ne joyeuse gasse, ... come vo-nos-la ouy', li còur gros èt lès lâmes âs ouys, rassonlès âtou di s' wahé po li dire adî èt fè rèsdondi nosse vi linguédje a sès orèyes po l' dièrin còp !

Adî, brave èt dègne prièsse !

Si l' bon Diu wâde dès bèlès piéces di l'aute costé po lès cis qu'ont, come vos, tofèr roté l' dreute vèye, qui n'ont mây houéte qu' leû bon còur, èt, po-z-aswadji les displis èt lès tourmints d'ine hiède di mâlhureus ou d' pauvrîteus, qui n'ont fait qui dè todî pouhî d'vin 'ne tahe quâsi to fèr vûde mins qu'ine sòrt di mirâke rimplibève a djin, nos v'vèyans d'èstant cial, nos sonle-t-i, assiou èn' on r'glatihant fastrou, èt tos lès walons dè paradis, come nos autes a Sârt-Molin, qui fèt l' crâmignon âtou d' vos po fièsti voste intrèye.

Adî, binamé prièsse : dès s' faits qu' vos, on n' lès rouvèye nin !

Bibliographie

LES LIVRES :

Un poète populaire : Nicolas Defrecheux, par E. Laveille. S. J. — Broch. in-8° de 55 p. avec portrait. — Librairie de l'Orphelinat St-Jean-Berchmans, Liège. — Prix : 0.75.

L'auteur de cet opuscule, le R. P. LAVEILLE, un jésuite français, se trouvant de passage à Liège, eut l'occasion d'assister à une partie de crâmignon. On chantait *L'avez-ve véyou passer*. Le spectacle ravit l'auditeur, mais plus encore, il fut frappé par la beauté du poème wallon. « Je n'aurais jamais cru, dit-il, qu'il fût possible d'exprimer en patois des sentiments aussi délicats, et je pourrais nommer plus d'un Parnassien illustre dont les vers magnifiques, souples et sonores, ne m'ont pas intéressé à ce point. »

Sous cette impression, l'auteur qui, on le voit, est un lettré, et peut-être un littérateur lui-même, a voulu mieux connaître le poète dont une chanson

des rues l'avait si vivement frappé. Il lut son œuvre entière et s'en pénétra. Il voulut se renseigner sur la vie de DEFRECHEUX, sur le réveil de la littérature wallonne aux événements duquel le poète avait participé. Il s'est enquis ensuite de tout ce qu'on a écrit à ce sujet. A l'heure où l'œuvre du poète liégeois commence à être généralement appréciée à sa très haute valeur, l'auteur a été frappé surtout par sa qualité de poète populaire, et c'est cette qualité qui l'a particulièrement séduit.

Il a donc pris la peine de se demander comment un poète populaire peut être un grand poète, et en quoi il peut donner dans son œuvre l'expression parfaite du génie de sa race sous ses aspects élevés. Ici se marque l'originalité de l'étude de M. LAVEILLE, qui n'offre pas le dithyrambe empressé de l'étranger de passage, ni le geste admiratif du touriste courtois, mais qui donne le sentiment raisonné d'un critique pénétrant et judicieux.

Quelque peu développée que soit cette étude, elle est complète et instructive — instructive, oui, pour bien des wallons eux-mêmes, qui ne connaissent de l'œuvre du poète favori que les crâmignons et autres pièces lyriques. Elle confirmera les admirateurs fervents du poète dans l'impression qu'il a créé de belles choses à côté de plusieurs idylles infiniment délicates et de plusieurs complaintes infiniment poignantes. Mais surtout, elle répandra au loin la connaissance de cette œuvre variée et si belle, dont, ici, de nombreux fragments choisis avec un constant à-propos, accompagnés d'une traduction soignée, sont semés au cours d'un récit très vivant qui constitue, au reste, une biographie exacte, fidèle et complète de NICOLAS DEFRECHEUX.

Ecrite avec goût et dans un style des plus agréables, l'étude de M. E. LAVEILLE plaira à tout le monde. D'autant plus qu'elle est en est soignée, et qu'elle s'orne d'un beau portrait d'après l'eau-forte de DE WITTE.

O. Colson.

Constantin Meunier, sculpteur et peintre, par Camille LEMONNIER. — Petit in-4° carré illustré de 32 pl. hors texte et de 71 grav. — Paris, H. Floury. Prix, fr. 22-50 (1).

Nul autre que l'auteur de *Happe-Chair* n'était capable d'écrire, en aussi complète connaissance de son sujet, le beau livre que publie aujourd'hui l'éditeur Floury, à la gloire du grand statuaire belge Constantin Meunier. De cet hommage rendu par l'un des plus nobles écrivains de langue française à l'un des maîtres les plus vénérés de l'art universel, tous ceux qui les connaissent et les estiment l'un et l'autre comme ils méritent de l'être, se réjouiront.

En un temps où l'on rougit de ses enthousiasmes, quand on ose en avoir, où le scepticisme et l'ironisme règnent dans la plupart des milieux, une telle œuvre est un réconfort. Elle n'est pas seulement, en effet, l'histoire

(1) [Wallonia n'a pas reçu ce livre. Mais cette œuvre définitive, consacrée à un wallon génial, devait être signalée ici. Nous empruntons le compte-rendu à l'un de nos confrères les mieux doués, et les plus décidés à parler avec précision des livres et des choses de l'art universel.]